



HANSARD EUROPE LIMITED

*Moisson*

Les contrats d'assurance vie

F R A N Ç A I S



Hansard Europe Limited est agréée par le Ministre irlandais des commerces, entreprises et de l'emploi<sup>1</sup> qui contrôle que la compagnie est gérée de manière satisfaisante et que sa marge de solvabilité est suffisante pour lui permettre d'exercer son activité d'assurance vie. Le Ministre irlandais des finances<sup>2</sup> a délivré à Hansard Europe Limited un certificat confirmant, conformément à l'Article 39B de la loi irlandaise des finances de 1980<sup>3</sup>, que les revenus et plus-values réalisés sur les unités de compte détenues par les souscripteurs de Hansard Europe Limited sont exonérées d'impôts en République d'Irlande. Ces contrats ne sont pas disponibles aux résidents de la République d'Irlande.

Le siège social de Hansard Europe Limited est situé à IFSC, 25/28 North Wall Quay, Dublin 1, République d'Irlande.

Numéro d'immatriculation : 219727. Immatriculée à Dublin, République d'Irlande.

Les renseignements contenus dans cette brochure sont basés sur la compréhension actuelle de Hansard Europe de la législation et les régulations sur les impôts actuelles. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour tout changement de régulation fiscale ou de loi qui pourrait affecter un contrat décrit dans cette brochure. Cette brochure ne constitue pas une offre dans un territoire où une telle offre serait illégale.

Cette brochure contient des renseignements détaillés sur le contrat «Moisson» et vous pouvez vous y fier. La Société ne saurait toutefois accepter la moindre responsabilité pour, ou être tenue de, tout renseignement contraire ou supplémentaire que pourrait vous fournir un tiers à propos du contrat «Moisson».

Assurez-vous que, selon les lois sur les impôts, le contrôle des changes ou les sociétés d'assurance dans le pays où vous résidez actuellement, vous avez le droit de souscrire à ce contrat, une police d'assurance-vie en unités de compte.

*1. Department of Enterprise, Trade and Employment of Ireland  
2. Minister for Finance of Ireland  
3. Section 39B of the Finance Act 1980*

---

## *Hansard Europe Limited*

Basée à Dublin, Hansard Europe Limited est une compagnie d'assurance vie opérant dans le cadre de la Directive de l'Union Européenne sur la 'Libre Prestation de Services'. Hansard Europe Limited propose des produits d'assurance vie qui reflètent les objectifs fondamentaux du Groupe Hansard. Le service clientèle et la documentation sont disponibles dans différentes langues européennes.

Les produits de Hansard Europe Limited sont destinés aux ressortissants de l'Union Européenne qui travaillent où que ce soit dans le monde et qui ont l'intention de retourner dans leur pays d'origine, et à toute personne qui habite et travaille dans l'Union Européenne pour quelque durée que ce soit. À l'heure actuelle, Hansard Europe Limited dispose de produits spécifiquement destinés aux résidents et expatriés français, allemands et britanniques. Des produits génériques sont disponibles pour les résidents et ressortissants d'autres pays de l'Union Européenne.



---

## *Hansard Europe et la fiscalité*

Les unités de compte des souscripteurs de polices d'assurance de Hansard Europe Limited ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés, sur les revenus ou sur les plus-values. De ce fait, les contrats se développent quasiment en franchise d'impôts. Aucun impôt n'est prélevé par les autorités irlandaises sur les bénéfices obtenus, à moins que le souscripteur n'ait résidé dans la République d'Irlande pendant la durée du contrat. (D'après la nouvelle législation, pour les polices souscrites le 1er janvier de 2001 ou après, les autorités irlandaises ne préleveront aucun impôt à moins que le souscripteur ne réside pas, de façon permanente ou ordinaire, dans la République d'Irlande au moment où les bénéfices seront réalisées). Certains pays de l'Union Européenne imposent une taxe sur les revenus de la police au terme ; Hansard Europe Limited a donc conçu des produits conformes aux règles fiscales locales, et qui pourraient bénéficier d'une non-imposition totale au terme.

---

## *Dublin, le nouveau centre financier*

Hansard Europe Limited a choisi le Centre international de services financiers<sup>1</sup> de Dublin (IFSC) pour l'implantation de son siège social pour deux raisons principales. Tout d'abord, le Centre international de services financiers constitue un environnement régulé et respecté pour la conduite de l'activité d'assurance vie. Deuxièmement, la République d'Irlande est réputée pour la jeunesse, le bon niveau d'éducation et le caractère plurilingue de sa population. Un personnel qualifié et un cadre de contrôle réglementaire rigoureux permettent à Hansard Europe Limited d'offrir des produits financiers flexibles à partir d'un environnement sûr.

<sup>1</sup> International Financial Services Centre (IFSC)



---

## Le Contrat Moisson

Le contrat d'assurance vie Moisson vous propose un concept de placement nouveau en France. Bien qu'assez récemment lancé dans l'Hexagone, le contrat Moisson dispose de bases solides ; le contrat sur lequel il s'appuie est en effet distribué avec succès dans le monde entier, depuis plusieurs années, par le Groupe Hansard.

Le contrat MOISSON est un contrat d'assurance vie à capital variable conçu de manière à vous permettre de constituer un complément de retraite selon votre situation personnelle. Vous aurez donc le choix entre le contrat Moisson à versements libres en versant un capital au départ, et le contrat Moisson à versements périodiques en épargnant pour votre retraite de manière continue.

Dans les deux cas, vous bénéficiez des avantages du contrat Moisson, à savoir :

- **Potentiel de croissance**

Du fait de son implantation au sein du Centre international de services financiers de Dublin, Hansard Europe Limited bénéficie de la non-imposition des plus-values réalisées par les unités de compte détenues pour le compte de ses clients. Ainsi, les unités de compte sur lesquelles votre contrat d'assurance vie est adossé bénéficient d'un potentiel de croissance favorable.

- **Un produit sans frontières**

Le contrat Moisson peut être libellé et les versements effectués dans toutes les monnaies de l'Union Européenne y compris en Euro, ainsi qu'en francs suisses, et en dollars américains. Si vous êtes amené à vous déplacer, par exemple dans le cadre d'une expatriation, les prestations de votre contrat d'assurance peuvent vous être servies partout dans le monde et dans la devise de votre choix. Vous pouvez par ailleurs effectuer, le cas échéant, des versements complémentaires dans une monnaie autre que celle de votre investissement de départ.

- **Une fiscalité favorable**

Les contrats d'assurance vie bénéficient en France d'une fiscalité favorable. Pour plus de renseignements concernant ces avantages, veuillez consulter votre conseiller financier.





- **Une flexibilité totale**

Bien qu'il faille en principe considérer votre contrat Moisson comme un plan à long terme, il vous est possible, si votre situation personnelle le nécessite, d'effectuer des retraits partiels afin de faire face à un besoin imprévu.

Il vous est également possible d'effectuer à tout moment des arbitrages entre les unités de compte. Les modalités relatives aux retraits et aux arbitrages sont exposées plus loin dans cette brochure. Votre capital et, si vous le souhaitez, vos versements complémentaires seront alors répartis en fonction de votre nouvelle sélection.

Au moment de votre retraite, vous avez le choix entre :

- percevoir un capital ;
- effectuer des retraits programmés ;
- une combinaison des deux options.

- **Un groupe financier qui a fait ses preuves**

En choisissant Hansard Europe Limited, vous bénéficiez du savoir-faire d'un groupe financier établi et de la sécurité que vous offre une compagnie régie par les lois et les organismes de contrôle de la République d'Irlande et opérant dans le cadre de l'Union Européenne. Vous avez également l'assurance d'un suivi constant des différents secteurs d'investissement et d'une gestion professionnelle des unités de compte liées à votre contrat.

- **Une porte ouverte sur les marchés internationaux**

Bien que demeurant l'un des principaux marchés mondiaux, le marché boursier français ne représente en matière de capitalisation que 4 % environ des possibilités d'investissement disponibles au niveau mondial. La variété des performances des marchés à travers le monde vous permet à la fois de bénéficier d'opportunités de gains plus importants et de limiter les risques grâce à une diversification plus grande des investissements.





---

## Les Supports D'Investissement

La gamme d'unités de compte de Hansard Europe Limited vous donne, par l'intermédiaire de votre contrat d'assurance vie, accès aux marchés boursiers mondiaux.

Dès l'acceptation de votre demande et la réception de votre prime d'assurance, Hansard Europe Limited convertit votre versement en parts d'unités de compte. Le prix de ces parts d'unités de compte varie en fonction des fluctuations des titres qui composent les unités de compte. Le montant de votre capital peut donc augmenter ou diminuer suivant leurs performances. Vous choisissez vous-même jusqu'à un maximum, actuellement, de six unités de compte parmi une gamme répondant aux besoins et aux objectifs de la plupart des souscripteurs.

Les unités de compte internes du Groupe sont les suivantes :

- Les **unités de compte de dépôt** sont adaptées aux souscripteurs qui recherchent une sécurité maximale.
- Les **unités de compte à intérêts fixes** sont adossées sur des obligations, des emprunts d'état, des bons du trésor et des dépôts bancaires.
- Les **unités de compte diversifiées** sont analysées en permanence par les gestionnaires du Groupe qui déterminent l'équilibre approprié des actifs au sein de l'unité de compte.
  - Les **unités de compte diversifiées Prudence**, tout en étant les plus sûres des unités de compte diversifiées, introduisent une dimension spéculative dans la gestion du capital.
  - Les **unités de compte diversifiées Équilibre** satisferont le souscripteur qui recherche un compromis entre croissance et sécurité.
  - les **unités de compte diversifiées Croissance** sont gérées de façon plus dynamique avec une part de risque proportionnelle à un potentiel de croissance élevé.
- Les **unités de compte en actions** sont des portefeuilles d'actions activement gérés.

Ces unités de compte internes sont gérées par les spécialistes financiers du Groupe sur les conseils de Hansard Fund Managers Limited, qui fait partie du Quilter Group, gestionnaire de fonds de premier plan et longtemps établi, dont le siège social est à Londres. La qualité de ses conseils a gagné pour Hansard Fund Managers plus de 70 prix de Micropal et Lipper ces dernières années pour la performance excellente de ses investissements.

<sup>1</sup> Compagnies qui étudient les performances des investissements collectifs ; ils sont reconnus et utilisés par des institutions, journaux et magazines financiers dans plus de 24 pays à travers le monde.



## Capitalisation des Principales Bourses Mondiales



Capitalisation des principales bourses mondiales en milliards de dollars américains au 30 Juin 2000.  
Total mondial supérieur à 33 822 milliards de dollars américains.

Hansard Europe Limited offre également une gamme d'unités de compte miroir, investies chacune dans leur quasi-totalité dans un seul fond commun de placement dont elles reflètent les performances, et gérées par des compagnies externes. Hansard est ainsi en mesure de vous proposer des supports spécialisés dans un marché ou un secteur précis et une gamme de monnaies plus étendue.

Si vous souhaitez en savoir plus sur nos unités de compte, adressez-vous à votre conseiller financier qui se fera un plaisir de vous plus d'informations spécifiques aux supports d'investissements de Hansard Europe Limited.





## Moisson à versements libres - Fiche Descriptive

---

### Description:

Le contrat Moisson à versements libres, disponible auprès de Hansard Europe Limited, est un contrat d'assurance-vie en unités de compte à versements libres destiné à la constitution d'un plan de retraite.

---

### Qui peut souscrire:

Tout client doit être âgé de 18 ans ou plus au moment de la souscription et ne pas résider en République d'Irlande. Le contrat Moisson à versements libres peut être souscrit sur une tête uniquement. À l'heure actuelle, Hansard Europe Limited ne peut accepter de propositions d'assurance provenant de résidents des États-Unis ou du Royaume-Uni.

---

### Versements:

Le versement minimum de départ est de €15 000 (100 000FRF) les versements complémentaires minimum étant de €1 500 (10 000FRF). Les clients peuvent effectuer leurs versements dans la plupart des monnaies convertibles, le montant du versement minimum étant fixé au début du contrat, en convertissant le montant minimum en euro dans la monnaie choisie. Tous les versements au titre d'un contrat Moisson à versements libres doivent obligatoirement être effectués avant le dixième anniversaire de la police.

---

### Monnaie:

Le contrat Moisson peut être libellé dans la plupart des monnaies européennes y compris le franc suisse, la livre Sterling et l'euro, ainsi qu'à travers une large sélection de devises internationales comprenant le dollar américain et le yen japonais. Les versements des primes, le montant assuré, les unités de compte ainsi que les retraits peuvent être effectués, ou libellés, par les clients dans la monnaie de leur choix. Les clients ont la faculté à tout moment de modifier la devise dans laquelle leur contrat est libellé.

---

### Terme:

Le terme standard du contrat Moisson à versements libres est de 30 ans et peut être prorogé par avenant. Un terme plus court peut également être demandé au moment de la souscription.

---

### Montant assuré:

En cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat, les prestations versées seront soit de 100 % de la valeur des parts d'unités de compte allouées à la police, soit de 50 % des primes versées moins tout retrait de capital si ce montant est supérieur. La valeur des parts d'unités de compte est calculée en utilisant le prix de vente des parts au jour de souscription suivant la réception d'un avis de décès en bonne et due forme. Lorsque l'assuré est âgé de 75 ans ou plus à la date d'effet de la police, le montant assuré sera égal à la valeur de rachat, calculée en utilisant le prix de vente mentionné précédemment.

---

### Allocation de parts:

Des parts de capitalisation sont allouées au prix d'achat en vigueur pour 100% des versements reçus. Les parts allouées correspondent directement à des primes spécifiques.

---

### Unités de compte:

Actuellement, jusqu'à un maximum de six unités de compte peuvent être sélectionnées à la souscription parmi la gamme de Hansard Europe Limited disponible pour les résidents français.

---

### Morcellement:

Une flexibilité plus grande peut être obtenue en émettant un contrat Moisson à versements libres sous la forme d'un groupe de polices. Avec ce contrat 'morcelé', les versements reçus sont répartis de manière égale entre un certain nombre de contrats identiques mais légalement distincts. Le contrat Moisson à versements libres peut être divisé en un maximum de dix 'mini-contrats', sous réserve de versements de €300 (2 000 FRF) par mini-contrat. Cette option, si sélectionnée, doit être demandée au moment de la souscription du contrat.



## Arbitrages:

Il est possible d'effectuer des arbitrages entre les différentes unités de compte à tout moment au prix de vente des parts. Les cinq premières opérations d'arbitrage au cours de chaque année de police sont gratuites; les arbitrages subséquents font l'objet de frais de €37 (243 FRF) par arbitrage, avec des frais minimum de €82 (537 FRF) par opération d'arbitrage. Pour le calcul de ces frais, le nombre d'arbitrages au cours d'une opération est le nombre le plus élevé soit d'unités de compte à partir desquelles les fonds sont retirés, soit d'unités de compte vers lesquelles les fonds sont dirigés.

## Valeur de rachat:

Des rachats peuvent être effectués à tout moment pour un montant équivalent à la valeur des parts rachetées, déduction faite du solde des frais de gestion de l'année (pour le montant racheté), sous réserve des indications ci-dessous. La valeur est calculée en utilisant le prix de vente (approprié) au jour de la souscription, suivant la réception d'une demande de rachat en bonne et due forme. Les parts correspondant à des versements investis depuis moins de trois ans font l'objet de pénalités de rachat. Ces pénalités sont de 3 % de la valeur des parts rachetées correspondant à des versements investis depuis moins de 12 mois, et diminuent de 1% par année d'investissement supplémentaire. Les retraits effectués au cours des huit premières années†† du contrat peuvent également entraîner la perte de certains avantages fiscaux.

Le montant minimum pour tout rachat est de €750 (5 000 FRF). En cas de rachat total, le solde des frais administratifs pour l'année sera prélevé.

†† Fiscalité des contrats d'assurance-vie en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2000.

## Retraits:

Les retraits peuvent être effectués à tout moment ou de manière programmée afin de fournir un revenu, pourvu que les conditions et frais de rachat soient respectés. Des frais de €24 (157 FRF) sont prélevés par rachat; ces frais ne sont

cependant pas prélevés lorsque la fréquence des retraits ne dépasse pas celle indiquée dans le tableau ci-dessous, en fonction du montant des versements investis.

Versements investis	Fréquence des retraits
€15 000 – €34 999 (100 000 FRF – 229 999 FRF)	Annuelle ou semestrielle
€35 000 – €69 999 (230 000 FRF – 458 999 FRF)	Annuelle, semestrielle ou trimestrielle
€70 000 et plus (459 000 FRF et plus)	Annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle

## Frais:

Toutes les unités de compte disponibles font l'objet d'une différence de 7 % entre le prix d'achat et le prix de vente, arrondie à la hausse. Des frais de gestion sont également prélevés en ce qui concerne les unités de compte de Hansard Europe Limited. Ces frais de gestion sont actuellement de 1 % par an de l'épargne gérée. Tous les frais prélevés directement sur les produits le sont par déduction de parts d'unités de compte. Les unités de compte miroir font l'objet de frais supplémentaires (qui peuvent varier à tout moment sans préavis) de la part des compagnies de gestion externes; ces frais sont inclus dans le prix des parts d'unités de compte. Des frais administratifs annuels sont prélevés mensuellement, actuellement à raison de €6.25 (41 FRF) par mois. Si la valeur des parts descend au dessous du montant garanti, la police fera l'objet de frais de mortalité mensuels. Le montant de ces frais mensuels sera basé sur la différence entre le montant assuré et la valeur de la police.

## L' Euro:

Toutes les limites monétaires et tous les frais qui se rapportent aux polices de Hansard Europe Limited sont exprimés et appliqués en euro. Cela dit, pendant la période de transition, entre l'introduction de l'euro et le retrait des devises des pays participants, les équivalents approximatifs de ces montants sont aussi donnés en francs français. Le calcul des équivalents approximatifs repose sur le taux de change fixe. 1 euro = 6,55957 FRF.



## Moisson à versements périodiques - Fiche Descriptive

---

### Description:

Le contrat Moisson à versements périodiques, disponible auprès de Hansard Europe Limited, est un contrat d'assurance-vie en unités de compte destiné à la constitution d'un plan de retraite. Une fois que des versements ont été effectués pendant deux années, les versements subséquents peuvent être augmentés, réduits ou suspendus.

---

### Qui peut souscrire:

Tout client doit être âgé de 18 ans ou plus au moment de la souscription et ne pas résider en République d'Irlande. Le contrat Moisson à versements périodiques peut être souscrit sur une tête uniquement. À l'heure actuelle Hansard Europe ne peut accepter de propositions d'assurance provenant de résidents des États-Unis ou du Royaume-Uni.

---

### Versements:

Les versements peuvent être de quelque montant que ce soit à partir de €250 (1 640 FRF) par mois ou €2 500 (16 400 FRF) par an. Les versements peuvent également être effectués par trimestre ou par semestre. Les clients peuvent effectuer leurs versements dans la plupart des monnaies convertibles, le montant du versement minimum étant fixé au début du contrat, en convertissant le montant minimum en euro dans la monnaie choisie.

---

### Monnaie:

Le contrat Moisson peut être libellé dans la plupart des monnaies européennes y compris le franc suisse, la livre sterling et l'euro, ainsi qu'à travers une large sélection de devises internationales comprenant le dollar américain et le yen japonais. Les versements des primes, le montant assuré, les unités de compte ainsi que les retraits peuvent être effectués, ou libellés, par les clients dans la monnaie de leur choix. Les clients ont la faculté à tout moment de modifier la devise dans laquelle leur contrat est libellé.

---

### Date de la retraite:

La date choisie pour la retraite, date à laquelle la police arrive à son terme, doit être définie à la souscription. Une période minimale de dix ans devrait s'écouler entre la souscription et la date choisie pour la retraite. Le terme d'un contrat Moisson à versements périodiques ne peut en aucun cas être étendu au-delà du 65<sup>ème</sup> anniversaire du souscripteur ou de la personne assurée si celle-ci est différente du souscripteur. Le terme doit être un nombre entier d'années.

---

### Montant assuré:

Les prestations standard dues en cas de décès avant le terme sélectionné correspondent soit à la valeur des parts d'unités de compte initiales, de capitalisation et de fidélité allouées au contrat, soit à 50% des versements effectués moins tout retrait de capital si ce montant est supérieur. La valeur des parts d'unités de compte est calculée au prix de vente au jour de souscription suivant la date de réception de l'avis de décès en bonne et due forme. Les clients peuvent également fixer un montant assuré pouvant atteindre jusqu'à 100 % des versements devant être effectués au titre de la police moins tout retrait de capital. Le coût de ce montant assuré est couvert par des frais mensuels basés sur la différence entre le montant assuré et la valeur de la police.

---

### Option continuité des versements:

Cette caractéristique optionnelle du contrat garantit la continuité du versement des primes au cas où le souscripteur ne pourrait continuer à exercer sa profession du fait d'un accident ou d'une maladie. Les prestations débutent une fois que le souscripteur a cessé de travailler pendant 180 jours, à la suite de l'une des incapacités spécifiées, et se poursuivent jusqu'à la reprise du travail par le souscripteur, jusqu'au terme du contrat, jusqu'au décès du souscripteur ou jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de 60 ans.

Le coût de "l'option continuité des versements" est couvert par des frais mensuels dont le montant dépend de l'âge du souscripteur et du montant des versements couverts.



---

## Allocation de parts:

Des parts sont allouées au prix d'achat en vigueur pour 100% des versements reçus au titre de la police. Une fois que des versements ont été effectués à un niveau constant pendant dix années consécutives, des parts sont allouées pour 105 % des futurs versements effectués à ce même niveau. Pendant une période dite 'initiale', des parts initiales sont allouées au contrat. Les parts initiales peuvent être rachetées uniquement au terme déterminé par le souscripteur au moment de la souscription. Si rachetées avant cette date les parts initiales sont sans valeur. Cette période initiale, en mois, est calculée en utilisant la formule  $(0,6n + 9)$  arrondie au mois supérieur, ou 'n' est le terme du contrat Moisson à versements périodiques en nombre d'années. La période initiale standard minimale est de 15 mois et la période initiale maximale de 24 mois. Des parts de capitalisation sont allouées à l'issue de la période initiale.

---

## Parts de fidélité:

Les parts de capitalisation de 'fidélité' sont octroyées à un taux de 0,75 % par an pour l'ensemble des parts de capitalisation allouées à la police, sous réserve que les versements soient maintenus. Les parts de fidélité sont allouées au contrat à chaque anniversaire de police et leur valeur est versée au terme ou en cas de décès avant le terme.

---

## Unités de compte:

Actuellement, jusqu'à un maximum de six unités de compte peuvent être sélectionnées à la souscription parmi la gamme de Hansard Europe disponible pour les résidents français.

---

## Morcellement:

Une flexibilité plus grande peut être obtenue en émettant un contrat Moisson à versements périodiques sous la forme d'un groupe de polices. Avec ce contrat 'morcelé', les versements reçus sont répartis de manière égale entre un certain nombre de contrats identiques mais légalement distincts. Le contrat Moisson à versements périodiques peut être divisé en un maximum de dix 'mini-contrats', sous

réserve de versements de €30 (200 FRF) par mois ou €300 (2 000 FRF) par an par mini-contrat. Cette option, si sélectionnée, doit être demandée au moment de la souscription du contrat.

---

## Arbitrages:

Il est possible d'effectuer des arbitrages entre les différentes unités de compte, à tout moment, au prix de vente des parts. La première opération d'arbitrage au cours de chaque année de contrat est gratuite; les arbitrages subséquents font l'objet de frais de €37 (243 FRF) par arbitrage, avec des frais minimum de €82 (537 FRF) par opération d'arbitrage. Pour le calcul de ces frais, le nombre d'arbitrages au cours d'une opération est le nombre le plus élevé soit d'unités de compte à partir desquelles les fonds sont retirés, soit d'unités de compte vers lesquelles les fonds sont dirigés. Les versements postérieurs peuvent à tout moment être redirigés vers une nouvelle répartition d'unités de compte, sans frais.

---

## Valeur au terme:

À l'échéance du terme sélectionné, les prestations du contrat Moisson à versements périodiques correspondront à la valeur totale des parts initiales et de capitalisation plus la valeur de toutes les unités de fidélité, et ce, calculée au prix de vente (approprié) en vigueur immédiatement avant le terme.

---

## Valeur de rachat anticipé:

Le souscripteur dispose de la faculté de racheter son contrat une fois que deux versements annuels complets ont été versés dans le cas de versements périodiques annuels ou une fois que 15 % des versements prévus au titre du contrat ont été versés dans tout autre cas. La valeur totale des parts de capitalisation rachetées d'un contrat Moisson à versements périodiques est versée en cas de rachat anticipé partiel ou total dans les conditions définies ci-après. La valeur est calculée au prix de vente approprié déterminé au jour de souscription suivant la réception d'une demande de rachat en bonne et due forme. La valeur de rachat des parts est nulle avant le deuxième anniversaire du contrat. Les parts initiales



## Moisson à versements périodiques - Fiche Descriptive

et de fidélité peuvent être rachetées uniquement au terme ou en cas de décès. Si le souscripteur décide de racheter sa police avant son terme, les parts initiales et de fidélité seront sans valeur. Les retraits effectués au cours des huit premières années†† du contrat peuvent également entraîner la perte de certains avantages fiscaux.

†† Fiscalité des contrats d'assurance-vie en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2000.

---

### *Polices en suspens:*

Le contrat Moisson à versements périodiques peut être transformé en police dite 'en suspens' (les versements déjà effectués restent investis mais aucun nouveau versement n'est effectué) à tout moment après les deux premières années, sous réserve que les parts de capitalisation allouées au contrat soient suffisantes pour couvrir les frais futurs. Dans ce cas, le montant assuré est ramené au niveau des prestations standard et les frais d'administration sont augmentés de €1.5 (10 FRF) par mois. Les versements sur une police en suspens peuvent être repris à tout moment avec l'accord de la compagnie.

---

### *Frais:*

Toutes les unités de compte disponibles font l'objet d'une différence de 7 % entre le prix d'achat et le prix de vente, arrondie à la hausse. Des frais de gestion sont également prélevés pour ce qui concerne les unités de compte de Hansard Europe Limited. Ces frais de gestion sont actuellement de 1 % par an de l'épargne gérée pour les parts de capitalisation et de fidélité de plus 0.583% par mois pour les parts initiales. Tous les frais prélevés directement sur les produits le sont par déduction de parts d'unités de compte de capitalisation. Les unités de compte miroir font l'objet de

frais supplémentaires (qui peuvent varier à tout moment sans préavis) de la part des compagnies de gestion externes; ces frais sont inclus dans le prix des parts d'unités de compte. Des frais administratifs annuels sont prélevés mensuellement, actuellement à raison de €9 (59 FRF) par mois. L'allocation de parts de fidélité réduit effectivement les 1 % de frais de gestion annuels sur les parts de capitalisation à approximativement 0,25 %. Si la valeur des parts descend au-dessous du montant garanti, ou du montant assuré, lorsqu'une couverture vie supplémentaire a été sélectionnée, la police fera l'objet de frais mensuels de mortalité. Le montant de ces frais mensuels sera basé sur la différence entre le montant assuré et la valeur de la police. Si l'option "continuité des versements" est sélectionnée, son coût mensuel sera prélevé par déduction de parts d'unités de compte.

Au cours des premières années, les frais sont cumulés d'une année à l'autre sans intérêts, jusqu'à ce qu'un nombre de parts de capitalisation suffisant ait été accumulé pour les couvrir.

---

### *L'euro:*

Toutes les limites monétaires et tous les frais qui se rapportent aux polices de Hansard Europe Limited sont exprimés et appliqués en euro. Cela dit, pendant la période de transition, entre l'introduction de l'euro et le retrait des devises des pays participants, les équivalents approximatifs de ces montants sont aussi donnés en francs français. Le calcul des équivalents approximatifs repose sur le taux de change fixe. 1 euro = 6,55957 FRF.



### Comment souscrire?

Il suffit simplement au souscripteur de décider :

- Si il est satisfait du produit décrit dans les Conditions Générales.
- Du montant qu'il souhaite verser.
- De la proportion de ses contributions qu'il souhaite placer dans chaque unité de compte de Hansard Europe Limited.
- Du montant et de la fréquence des revenus réguliers souhaités le cas échéant.

Une fois la proposition d'assurance remplie, il lui suffit de l'envoyer à son conseiller financier accompagnée de son premier versement payable directement à l'ordre de Hansard Europe Limited. Suivant le montant d'assurance vie requis, il sera aussi nécessaire de remplir un questionnaire de santé.

Hansard doit de par la loi s'assurer qu'elle ne reçoit pas de fonds liés à des activités illégales. Certaines enquêtes pourront être effectuées afin de vérifier l'origine des fonds et l'identité des souscripteurs.

### Echange d'actifs existants

Si le souscripteur détient des actifs qu'il ne souhaite plus conserver, Hansard Europe Limited peut en organiser la vente, au nom du client, par l'intermédiaire d'un agent de change. Les montants ainsi obtenus suite à la liquidation de ces actifs seront investis au titre du contrat de la même manière qu'une prime ; tout montant restant peut être soit reversé au souscripteur, soit ajouté à son contrat.

### Information

Le cours des unités de compte apparaît régulièrement dans des publications telles que le *Financial Times*. Un relevé de compte annuel indiquant le nombre de parts attribuées au contrat Moisson sera envoyé au souscripteur. Celui-ci pourra suivre l'évolution de son investissement en multipliant le nombre de parts donné dans le relevé de compte par le prix de vente des parts publié, celui-ci pourra suivre l'évolution de son investissement.

Des relevés plus fréquents sont disponibles sur simple demande auprès de Hansard Europe Limited.

### Désignation des bénéficiaires

Il suffit d'indiquer sur la proposition d'assurance le nom et les coordonnées du ou des bénéficiaires du contrat. Si par la suite le souscripteur souhaite modifier la liste des bénéficiaires, il lui suffit simplement de nous faire part de son choix par écrit, à moins que le bénéfice du contrat n'ait été accepté par le bénéficiaire dans les conditions de l'article L 132-9 du Code des Assurances.

*Une copie des Conditions Générales des contrats Moisson à versements périodiques et Moisson à versements libres est*

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La valeur de ce contrat dépendra des performances des unités de compte choisies. Les performances des unités de compte sont mesurées par l'évolution du prix des parts; le prix des parts peut varier à la baisse comme à la hausse. Les variations des prix des parts peuvent entraîner des pertes, en particulier à court terme, et des pertes ou des gains peuvent être encourus du seul fait des variations de taux de change.

Ce document doit être lu en conjonction avec les "conditions générales" du contrat Moisson approprié, y compris la note d'information.

Les informations fournies sont basées sur la compréhension actuelle de Hansard Europe de la législation. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour tout changement des lois, usages et réglementations fiscales d'un pays donné. La possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux n'est en aucun cas garantie. Il est conseillé aux souscripteurs de consulter un conseiller fiscal indépendant.

Cette fiche descriptive est un résumé des informations contenues dans les "conditions générales" du produit décrit et contient des informations sur lesquelles le client peut baser son jugement. La responsabilité de la compagnie ne peut cependant pas être mise en cause par toute information complémentaire ou contraire, relative à ce produit, fournie par une tierce personne.

Hansard Europe Limited ne peut fournir aucun conseil en ce qui concerne la compatibilité d'un quelconque de ses produits avec les circonstances individuelles d'un client donné. Les produits de Hansard sont uniquement disponibles par le biais d'intermédiaires indépendants qui agissent, dans tous les cas, en qualité de mandataires du client.

Si un client devient résident de la République d'Irlande ou des Etats Unis pendant la durée du contrat, cela pourrait affecter le traitement du contrat. Si le client devient résident de la République d'Irlande, on appliquera des conditions spéciales prévues par la législation fiscale irlandaise. Si un client devient résident des Etats Unis, il est possible que Hansard Europe ne soit pas en état de permettre le paiement de versements futurs ni d'exécuter des instructions qui visent à varier la sélection des fonds jusqu'à ce qu'il cesse d'être résident des Etats Unis.

Les "conditions générales" applicables décrivent en détail les termes du contrat entre les clients et Hansard Europe Limited.

Les frais monétaires sont indiqués en euro et sont ajustés annuellement à la hausse, normalement en juillet, de 5% ou par rapport au taux d'inflation en République d'Irlande, si ce dernier est plus élevé, et arrondis à l'euro supérieur.

Les limites et les frais monétaires indiqués dans les Fiches Descriptives étaient corrects quand celles-ci étaient publiées. Pour vérifier les chiffres en vigueur à l'heure où vous remplissez la proposition d'assurance pour une police, vous devrez demander à votre conseiller financier une copie de la dernière Fiche Descriptive pour le contrat «Moisson».



## Informations Generales

### Adresse Commerciale

Hansard Europe Limited  
P.O. Box 43, Enterprise House  
Frascati Road, Blackrock, Co. Dublin  
République d'Irlande

### Siège Social

IFSC, 25/28 North Wall Quay  
Dublin 1  
République d'Irlande  
Numéro d'immatriculation : 219727

### Commissaire aux Comptes

PricewaterhouseCoopers  
P.O. Box 1283, Georges Quay  
Dublin 2  
République d'Irlande

### Représentant Fiscal

La Représentation Fiscale  
21, rue du Midi  
31, rue de Sablonville  
92 200 Neuilly-sur-Seine, France.

## BANQUES

### France

Banque Nationale de Paris  
Agence Saint-Lazare Haussmann  
73 Boulevard Haussmann  
75008 Paris

### Allemagne

Trinkaus & Burkhart KGaA  
Postfach 101108  
40002 Düsseldorf

### Belgique

ASLK-CGER Bank  
Wolvengracht 48  
1000 Brussels

### Danemark

Unibank A/S  
International Branch  
Veslerbrogade 8  
DK - 1786 Copenhagen

### Luxembourg

Banque Internationale à Luxembourg  
69, Route d'Esch  
L - 2953 Luxembourg

### Espagne

HSBC Bank plc  
Sucursal en España  
Edificio Torre Picasso  
Plantas 32 - 33  
Plaza Pablo Ruiz Picasso s/n  
28020 Madrid

### Pays-Bas

Rabobank Breda  
Markendaalsweg 73  
48 11 KB Breda

### République d'Irlande

AIB Bank Plc  
AIB International Centre  
I.F.S.C.  
Dublin 1

### Royaume-Uni

HSBC Bank plc  
International Branch  
27/32 Poultry  
London EC2P 2BX

## HANSARD EUROPE LIMITED

P.O. Box 43, Enterprise House, Frascati Road, Blackrock, Co. Dublin, République d'Irlande

Téléphone : + 353 1 211 2800 Télécopie : + 353 1 211 2860 Internet : [www.hftrust.com](http://www.hftrust.com)

Ligne directe pour les francophones : + 353 1 211 2880

Numéro d'immatriculation 219727. Immatriculée à Dublin (République d'Irlande)

Membre de Fédération irlandaise des assurances et de l'Association internationale des sociétés d'assurance vie

Membre du Groupe Hansard

EF0004F 02/2001

